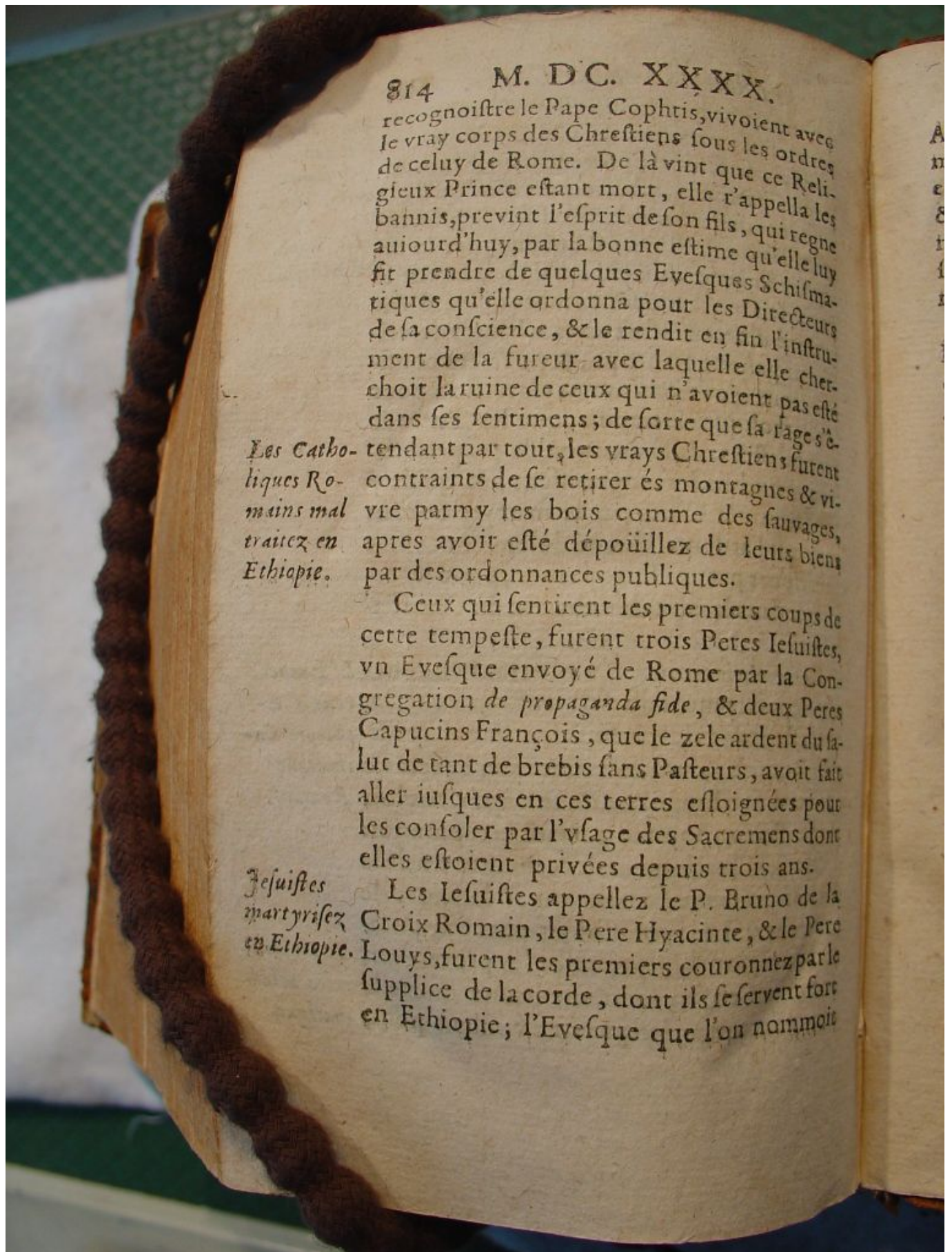


1640_814.jpg



*Les Catho-
liques Ro-
mains mal
traitez en
Ethiopie.*

*Jesuites
martyrises
en Ethiopie.*

recognoistre le Pape Cophtis, vivoient avec
le vray corps des Chrestiens sous les ordres
de celuy de Rome. De là vint que ce Reli-
gieux Prince estant mort, elle r'appella les
bannis, prevint l'esprit de son fils, qui regne
aujourdhuy, par la bonne estime qu'elle luy
fit prendre de quelques Evesques Schisma-
tiques qu'elle ordonna pour les Directeurs
de sa conscience, & le rendit en fin l'instru-
ment de la fureur avec laquelle elle cher-
choit la ruine de ceux qui n'avoient pas esté
dans ses sentimens; de sorte que sa rage s'é-
tendant par tout, les vrayes Chrestiens furent
contraints de se retirer és montagnes & vi-
vre parmy les bois comme des sauvages,
apres avoir esté dépouillez de leurs biens
par des ordonnances publiques.

Ceux qui sentirent les premiers coups de
cette tempeste, furent trois Peres Iesuites,
vn Evesque envoyé de Rome par la Con-
gregation de *propaganda fide*, & deux Peres
Capucins François, que le zele ardent du sa-
lut de tant de brebis sans Pasteurs, avoit fait
aller iusques en ces terres esloignées pour
les consoler par l'usage des Sacremens dont
elles estoient privées depuis trois ans.

Les Iesuites appelez le P. Bruno de la
Croix Romain, le Pere Hyacinte, & le Pere
Louys, furent les premiers couronnez par le
supplice de la corde, dont ils se servent fort
en Ethiopie; l'Evesque que l'on nommoit

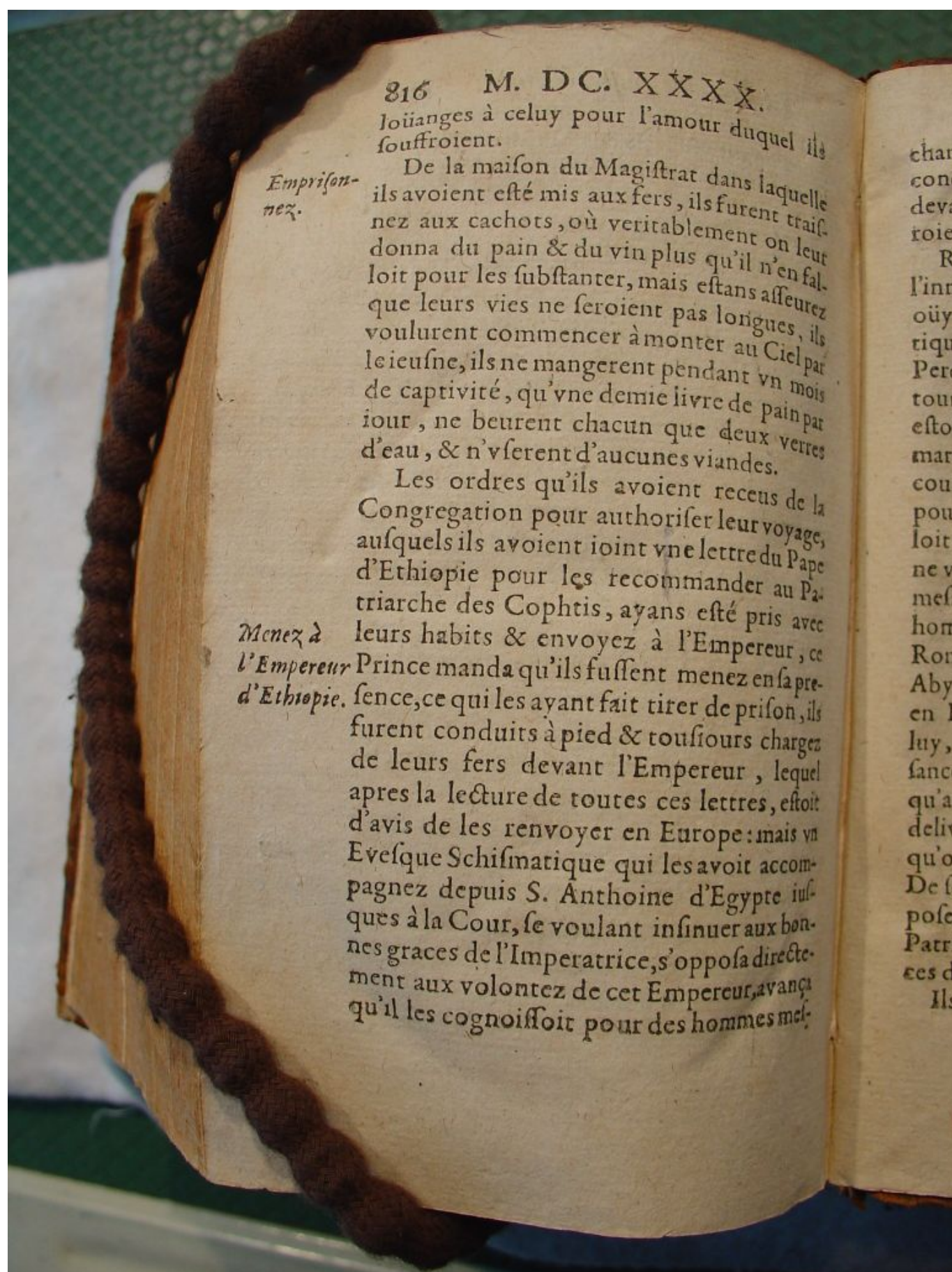
1640_815.jpg

Histoire de nostre Temps. 815

Apollinaire, souffrit vn mesme genre de mort devant le Palais de l'Empereur, lequel ^{Martyre de l'Evesque Apollinaire.} estant forcé par les importunités de sa mere & du Patriarche Olabana, consentit à la mort de ce Prelat, apres avoir tesmoigné par ses larmes, qu'il ne l'autorisoit qu'avec regret.

Le martyre de ces Illustres gens d'armes du Fils de Dieu, fut bien tost suivy de celuy des deux Capucins François, vn nommé le Pere Capucin Agathange de Vendosme, l'autre le Pere François Cassion de Nantes, tous deux Missionnaires arrivés en de la Congregation de *propaganda fide*. Leur *Ethiopie* arrivée en Ethiopie ayant esté à la ville de Saray distante de sept iournées de Mazzura, dont nous avons receu cette Relation, ils y firent tout le long de l'année 1639. la charge pour laquelle ils avoient esté envoyez, administrerent les Sacremens avec tout le zele & la charité que des Religieux poussez de l'amour de Dieu peuvent pratiquer : mais ayans esté découverts au commencement de cette année, les Magistrats Schismatiques les firent saisir, on les despoilla de leurs manteaux & de leurs habits, deux grosses chaînes de fer estans apportées pour les lier, ils les baisèrent, s'escrierent qu'ils avoient trouvé les pierres precieuses qu'ils cherchoient depuis tant de temps, souffrirent avec ioye, qu'elles leur fussent mises à l'entour du corps, & commencerent à donner des

1640_816.jpg



816 M. DC. XXXX.

loüanges à celuy pour l'amour duquel ils souffroient.

*Emprison-
nez.*

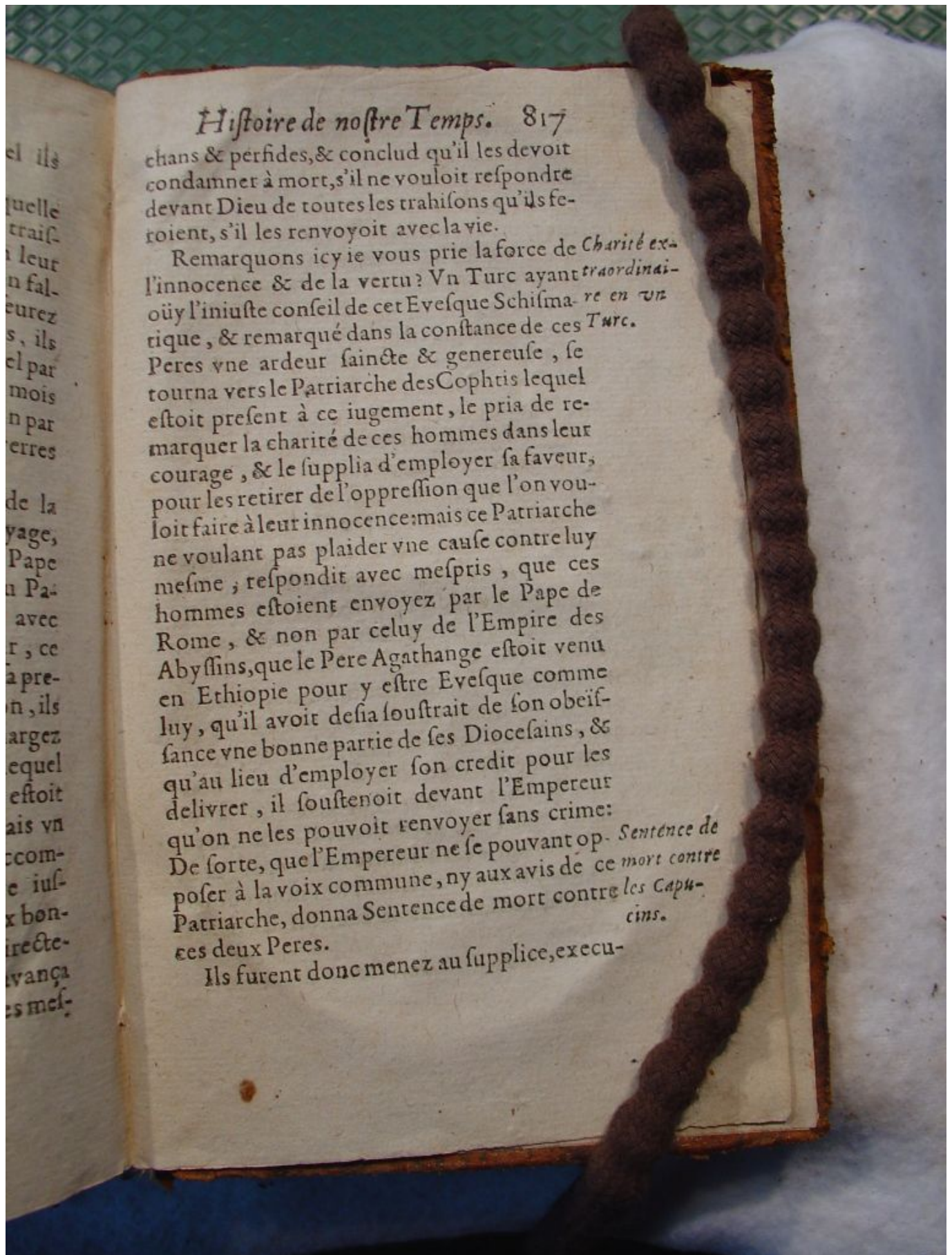
De la maison du Magistrat dans laquelle ils avoient esté mis aux fers, ils furent traïs-
nez aux cachots, où veritablement on leur
donna du pain & du vin plus qu'il n'en fal-
loit pour les substanter, mais estans asseurez
que leurs vies ne seroient pas longues, ils
voulurent commencer à monter au Ciel par
le ieusne, ils ne mangerent pendant vn mois
de captivité, qu'une demie livre de pain par
iour, ne beurent chacun que deux verres
d'eau, & n'vserent d'aucunes viandes.

*Menez à
l'Empereur
d'Ethiopie.*

Les ordres qu'ils avoient receus de la
Congregation pour autoriser leur voyage,
ausquels ils avoient ioint vne lettre du Pape
d'Ethiopie pour les recommander au Pa-
triarche des Cophtis, ayans esté pris avec
leurs habits & envoyez à l'Empereur, ce
Prince manda qu'ils fussent menez en sa pre-
sence, ce qui les ayant fait tirer de prison, ils
furent conduits à pied & tousiours chargez
de leurs fers devant l'Empereur, lequel
apres la lecture de toutes ces lettres, estoit
d'avis de les renvoyer en Europe: mais vn
Evesque Schismaticque qui les avoit accom-
pagnez depuis S. Anthoine d'Egypte ius-
ques à la Cour, se voulant insinuer aux bon-
nes graces de l'Imperatrice, s'opposa directe-
ment aux volonteiz de cet Empereur, avança
qu'il les cognoissoit pour des hommes mal-

chan
conc
deva
roie
R
l'inn
ouy
tiqu
Pere
tout
estoi
mar
cour
pou
loit
ne v
mes
hom
Ron
Aby
en E
luy,
sance
qu'a
deliv
qu'o
De se
pose
Patri
ces d
Ils

1640_817.jpg



1640_818.jpg



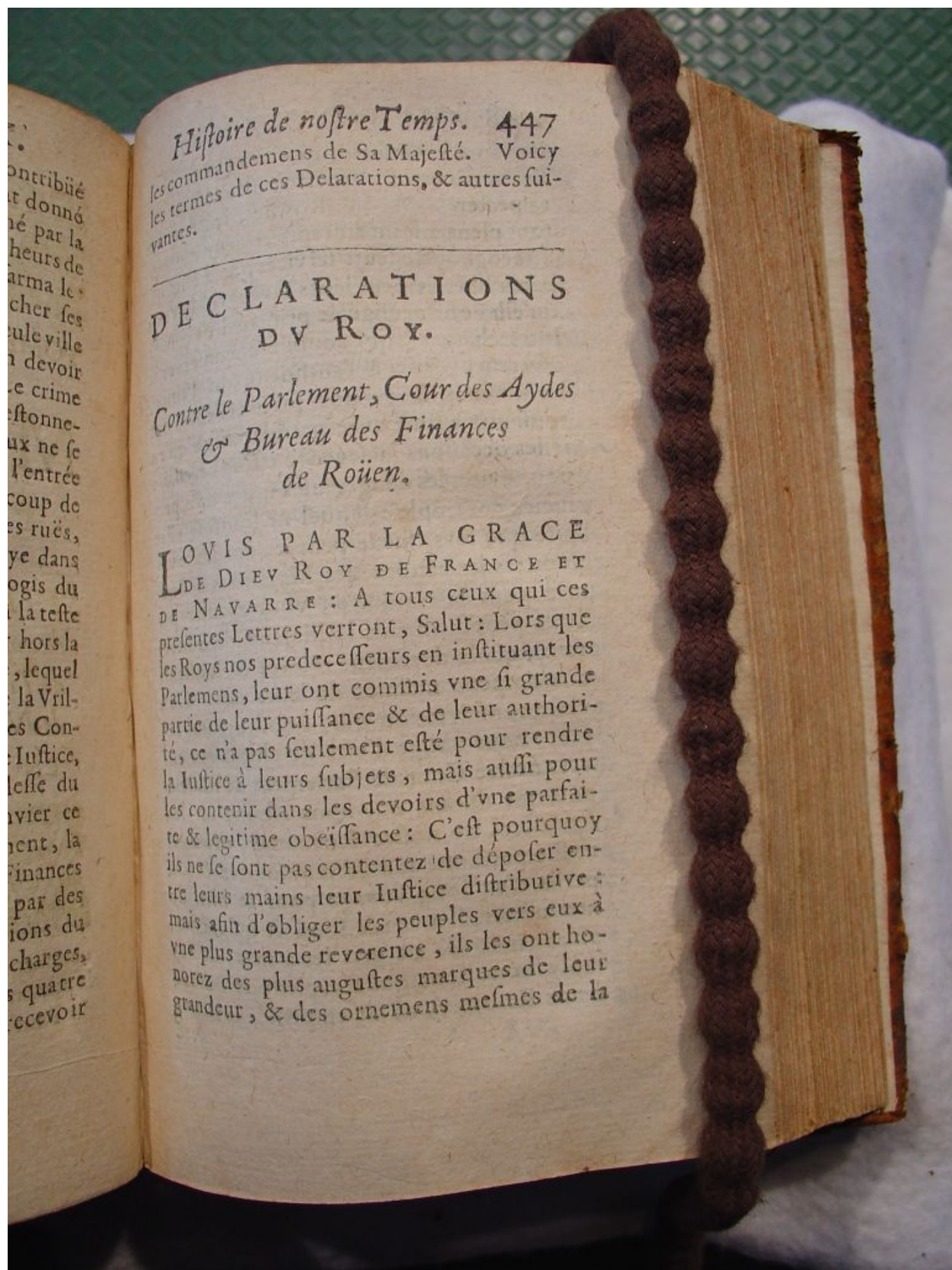
1640_445.jpg



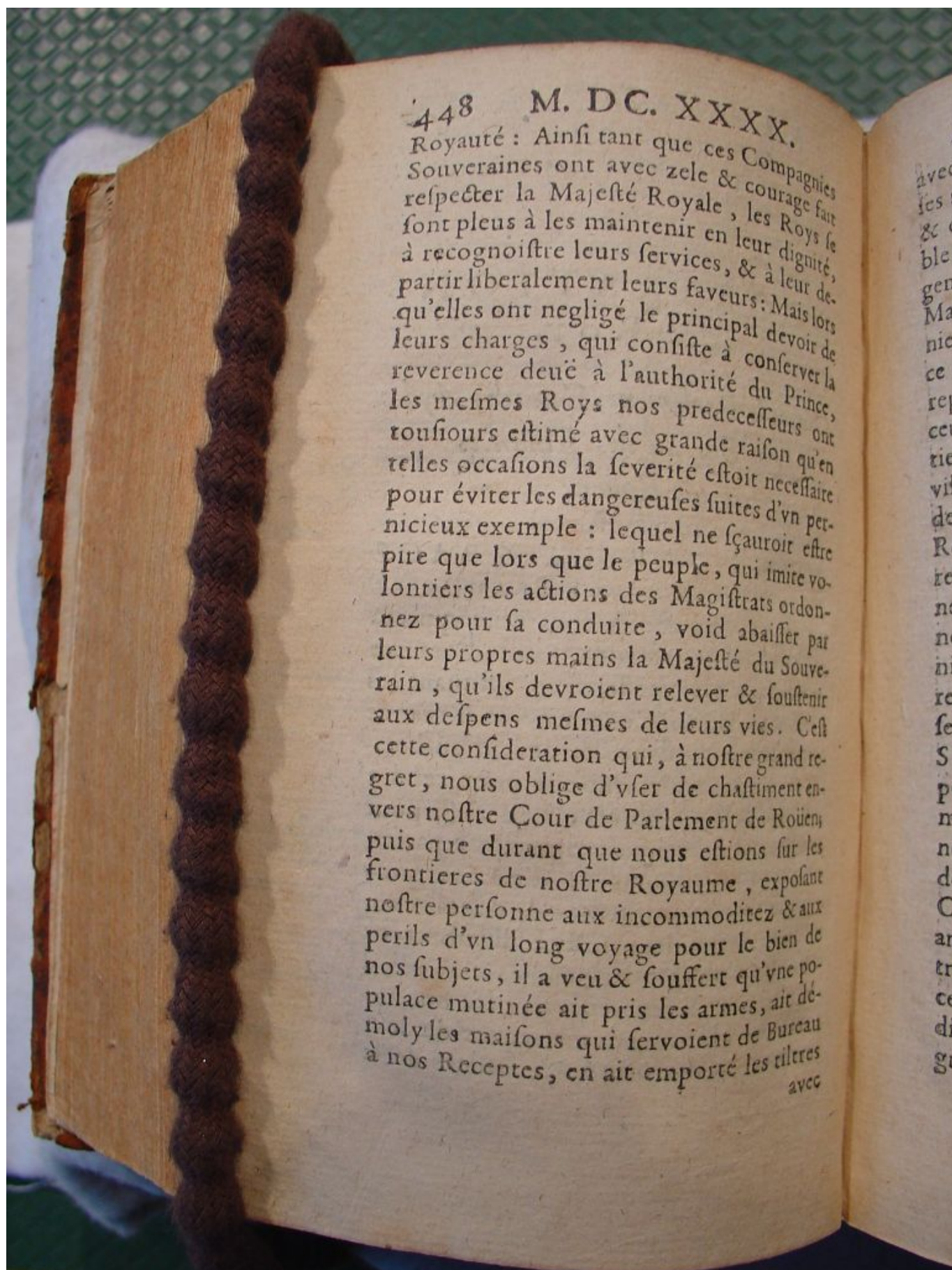
1640_446.jpg



1640_447.jpg



1640_448.jpg



448 M. DC. XXXX.
Royauté : Ainsi tant que ces Compagnies
Souveraines ont avec zele & courage fait
respecter la Majesté Royale, les Roys se
sont plus à les maintenir en leur dignité,
à recognoistre leurs services, & à leur de-
partir liberalement leurs faveurs: Mais lors
qu'elles ont negligé le principal devoir de
leurs charges, qui consiste à conserver la
reverence deuë à l'autorité du Prince,
les mesmes Roys nos predecesseurs ont
tousiours estimé avec grande raison qu'en
telles occasions la severité estoit necessaire
pour éviter les dangereuses suites d'un per-
nicieux exemple: lequel ne scauroit estre
pire que lors que le peuple, qui imite vo-
lontiers les actions des Magistrats ordon-
nez pour sa conduite, void abaisser par
leurs propres mains la Majesté du Souve-
rain, qu'ils devroient relever & soustenir
aux despens mesmes de leurs vies. C'est
cette consideration qui, à nostre grand re-
gret, nous oblige d'vser de chastiment en-
vers nostre Cour de Parlement de Rouen,
puis que durant que nous estions sur les
frontieres de nostre Royaume, exposant
nostre personne aux incommoditez & aux
perils d'un long voyage pour le bien de
nos subjets, il a veu & souffert qu'une po-
pulace mutinée ait pris les armes, ait dé-
moly les maisons qui servoient de Bureau
à nos Receptes, en ait emporté les tiltres
avec

1640_449.jpg

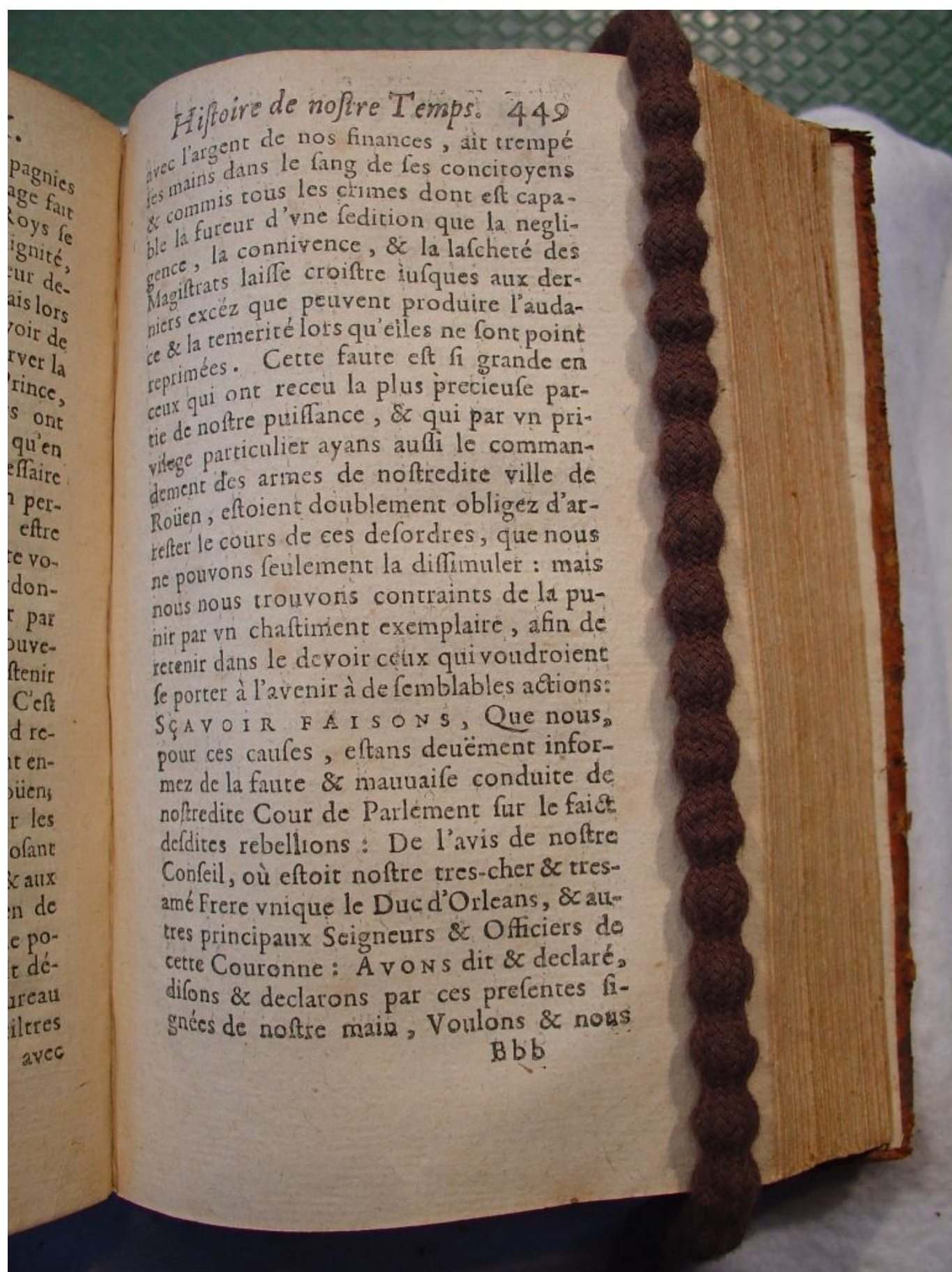


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan